



Registres d'audience

Les audiences seront enregistrées dans Zoom. Les enregistrements ne sont ni diffusés ni partagés. Ils sont conservés par le Bureau des audiences dans le registre d'audience.

Lors d'audiences contestées, un(e) sténographe judiciaire sera également présent(e).

En vertu de la [*Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*](#) et des [*Règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle*](#), les transcriptions peuvent être fournies sur demande.

Pour en savoir plus, veuillez [communiquer avec le Bureau des audiences](#).